

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance publique du 24 février 2020  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHIRON, Maire, après avoir été convoqué le dix-sept février deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
Séance du <b>24 FÉVRIER</b> 2020	L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHIRON, Maire, après avoir été convoqué le dix-sept février deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	Membres en exercice : 31      Présents : 23      Votants : 27
Présents	F. ADAM, M. ALIAGA, T. CAROFF, M. CHIRON, C. CLOTEAUX, P. CORVOISIER, M. DANIEL, G. EDET, M. EDET, S. FEVRIER, S. GUILLOUCHE, R. JUTEL, L. LECLAIRE, P. LETOURNEL, Y.LIGER, D. MENAND, C. MICHEL, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RELEXANS, F. THOMAS, J-C. TROCHET, A-M. WESTER.
Absents	V. CHEVAL, E. RENAIS, R-P. SALMON, M. SOULAINE.
Absents excusés	<i>Pouvoirs :</i> C. AISSAOUÏ à M. CHIRON, B. AMICE à C. MICHEL, A. CHAUVIN à P-Y. REBOUX, C. CORVOISIER à L. LECLAIRE, Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : C. CLOTEAUX

**FINANCES**

*Décisions budgétaires*

**N° 20-21 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**FINANCES**

*Décisions budgétaires*

**N° 20-22 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte administratif communal 2019.

**FINANCES**

*Décisions budgétaires*

**N° 20-23 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'affectation de la somme de 835 392.30 € en investissement à l'article 1068 réserves du budget primitif 2020.

**FINANCES**

*Fiscalité*

**N° 20-24 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE (TH, FB, FNB)**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'application des taux ci-dessus pour l'année 2020.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-25 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le budget primitif en section de fonctionnement et à la majorité la section d'investissement (6 abstentions : Pierre-Yves Reboux, Arnaud Chauvin par procuration à Pierre-Yves Reboux, Jean-Claude Trochet, Bertrand Paumier, Régis Jutel, Florence Adam).

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-26 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE CAMPEL – COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-27 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE CAMPEL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte administratif du service d'assainissement communal 2019 de Campel.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-28 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE CAMPEL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le budget primitif ci-dessus.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-29 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE MAURE DE BRETAGNE – COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-30 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE MAURE DE BRETAGNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte administratif du service d'assainissement communal 2019 de Maure de Bretagne.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-31 – BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE MAURE DE BRETAGNE – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CUMULÉ 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve l'affectation de la somme de 44 660.14 € en investissement à l'article 1068 réserves du budget primitif 2020.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-32 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE MAURE DE BRETAGNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le budget primitif ci-dessus.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-33 – BUDGET DU LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DES EPINES » - COMPTE DE GESTION 2019 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA COMMUNE**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-34 – LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DES EPINES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du lotissement de la résidence des Epines.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-35– LOTISSEMENT « RÉSIDENCE DES ÉPINES » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le budget primitif ci-dessus.

## **FINANCES**

*Décisions budgétaires*

---

### **N° 20-36 – LOCAL COMMERCIAL AU 1 RUE DE PARIS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve le budget primitif ci-dessus.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### Acquisitions

#### **N° 20-37 – ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL AU 1 RUE DE PARIS**

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve l'acquisition auprès de Néotoa, Etablissement Public Industriel et Commercial, dont le siège est à Rennes (Ille-et-Vilaine) 41, boulevard de Verdun, des espaces à destination d'activités commerciales sis 1 rue de Paris à Val d'Anast, d'une surface de 265,41 m<sup>2</sup> et au prix total de 530.820 € TTC (TVA à 20% incluse).
- précise que l'acquisition se fera, soit dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), soit en ouvrage achevé.

## COMMANDE PUBLIQUE

### Marchés publics

#### **N° 20-38 – AGENCEMENT D'UN COMMERCE AU 1 RUE DE PARIS – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- attribue les marchés de travaux d'agencement d'un commerce au 1 rue de Paris aux entreprises suivantes :
  - Lot 1 : SARL Menuiserie Jamin, Parc d'activités Le Châtelet, 2 rue des artisans, 35310 St Thural,
  - Lot 2 : SARL Fromentoux, Parc d'Activités Les Bignons, Rue de la Chataigneraie, 35580 Guignen,
  - Lot 3 : Bretagne Equipement Alimentaire, ZA du Closo, 56760 Pénestin,
  - Lot 4 : SARL Frangeul, ZA Bel Air, 35 550 Saint Just,
  - Lot 5 : Plessis Peinture, 2 rue du Tumulus 35600 Langon,
  - Lot 6 : Entreprise Orhan, 3 les Rochelles – ZA Bellevue, 35 330 Val d'Anast,
  - Lot 7 : SARL Levieil Eric, 17 rue de Paris, 35330 Val d'Anast.
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées ci-avant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1

## COMMANDE PUBLIQUE

### Marchés publics

#### **N° 20-39 – MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – AVENANT N°3 AU MARCHÉ DU LOT N°10 « REVÊTEMENT DE SOL/CHAPE »**

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve la passation de l'avenant n°3 au marché de travaux du lot 10 « Revêtement de sol / chape » avec l'entreprise EURL Letournel 17 Allée des Villes Jeffs, 56200 La Gacilly
- autorise Monsieur le Maire à signer et notifier cet avenant.

## FINANCES

### Subventions

#### **N° 20-40 – REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE MAURE DE BRETAGNE – ILOT PARIS – 8 RUE DE LA GARE – APPROBATION DU PROGRAMME**

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- Approuve le programme de réalisation d'une voie de desserte de l'ilot Paris – 8 rue de la Gare et d'un programme immobilier locatif social de 4 logements
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du cycle opérationnel de l'appel à projets « dynamisme des centres villes et bourgs ruraux ».

## DOMAINE ET PATRIMOINE

*Aliénations*

---

### N° 20-41 – COMMERCIALISATION DE LA MAISON 6 RUE DE LOHÉAC

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve la commercialisation de la maison 6 rue de Lohéac,
- autorise M. le Maire ou son représentant à contacter des offices notariaux et agences immobilières pour la commercialiser, et à signer toute pièce le permettant.

## URBANISME

*Documents d'urbanisme*

---

### N° 20-42 – PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE MAURE DE BRETAGNE : MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve les modalités de mise à disposition du public du projet de modification N°6 du PLU ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

*Aliénations*

---

### N° 20-43 – VENTE DE LA PARCELLE ZK 71

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve la cession de la parcelle cadastrée ZK 71 d'une surface totale d'1 ha 15 ares 90 centiares, située au lieu-dit « Domaine des Vallées » à Monsieur et Madame MACÉ,
- fixe le prix à 1.900 € nets,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

*Aliénations*

---

### N° 20-44 – VENTE DE LA PARCELLE XT 46

**A l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve la cession de la parcelle cadastrée XT 46 d'une surface totale de 34 ares 40 centiares située au lieu-dit « La Métairie Neuve », à Monsieur ALLAIN Jean-Claude,
- fixe le prix à 860 € nets,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

**FINANCES**  
*Subventions*

---

**N° 20-45 – SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant de ces subventions au titre de l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à les verser.**

**AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES**  
*Autres domaines de compétences des communes*

---

**N° 20-46 – ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ILLE-ET-VILAINE**

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine.**

**FINANCES**  
*Divers*

---

**N° 20-47 – CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DE L'ADRESSAGE ET DE LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020**

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Préfète la convention relative à la réalisation de l'adressage et de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales 2020.**

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Val d'Anast, le 28 février 2020.

Le Maire,  
Michel CHIRON.

